



Le maire Francis Ngoumou alors candidat au bureau de la Section Rdpc Mefou et Afamba-Sud, avait souhaité que le match se joua sur le terrain et que seuls les militants tranchent par la voie des urnes et le verdict des urnes. Il aurait pu faire éliminer les candidats inéligibles, il ne l'a pas fait. Il a préféré que ça se joue au sol.

À titre d'illustration, le Candidat Mbida Michel n'était pas éligible selon les prescriptions pertinentes de la Circulaire du Président national, car il n'a jamais été Président de Sous-section, encore moins membre d'un bureau de Section... Néanmoins, l'équipe Ngoumou n'a pas fait de recours. En outre, ce candidat et sa colistière, en face de Francis Ngoumou, avait été accusé à tort ou à raison, nous ne saurons le dire ici, d'avoir inondé les militants de fausses cartes du parti.

Jusque-là, l'équipe de Francis Ngoumou a encore laissé, car le vote se gagne dans les bureaux de vote et non dans le contentieux. Francis Ngoumou, Nathalie Amugu et Alphonse Abougou ont gagné haut la main et selon le verdict des urnes, ils sont victorieux avec un écart abyssal.

L'on constate dès à présent que pendant que ces heureux gagnants préparaient l'élection et la victoire écrasante, leurs adversaires préparaient le contentieux.

UN SEUL MOT: Que le verdict des unes triomphe !!!

Engelbert Mfomo, L'Activateur